

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNAT

Délibération n° 2023-38

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230523-2023-38-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Nombre de Conseillers:

En exercice 14
Présents 11
Votants 11

Objet : Attribution marché contrôle poteau incendie

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune de DAMPNAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MERAUD, OVTCHARENKO, PEREIRA, POMPIER, POIRIER et RAYNAL

Absents excusés : Mme et MM PEJOINE-MAGNAUDET, BEYNET et MARTY

Secrétaire de Séance : M. PEREIRA

Monsieur le maire précise qu'il convient de réaliser périodiquement un contrôle des poteaux d'incendie.

L'entreprise Suez étant en charge de l'entretien du réseau d'eau, il paraît judicieux qu'il en assure les contrôles, le cout par poteau s'élève à 41,40€ HT soit 45,54€ TTC.

Il est proposé à l'assemblée de faire réaliser ces contrôles en 2023 pour les montants ci-dessus par l'entreprise suez.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la proposition de monsieur le maire et de lui donner tous pouvoirs pour établir et signer tous documents afférents

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,



Jean-Pierre BERNARDIE